

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 JUILLET 2022

Des consultations juridiques pour accompagner les professionnels de l'agriculture

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique (AVOCATS.BE), le Barreau du Luxembourg et la Foire de Libramont s'associent à nouveau pour proposer aux justiciables et aux exposants de cet important événement des consultations juridiques gratuites sur les questions qui préoccupent le monde agricole.

À l'occasion de la Foire de Libramont, des avocats seront présents pour une première consultation gratuite pour toute question portant sur le droit rural, le bail à ferme, la structure juridico-financière des exploitations agricoles ou plus généralement toute question d'ordre juridique.

Ces avocats assureront des permanences dans le Hall 3 de la Foire de Libramont chaque jour, du vendredi 29 juillet au lundi 1^{er} août, de 10h à 16h.

« Les avocats du barreau de notre belle province du Luxembourg se sont une nouvelle fois mobilisés pour rendre ce service à la communauté et je ne peux que m'en réjouir. Dans le cadre d'un événement d'une telle importance, le barreau peut ainsi apporter une aide utile aux justiciables » déclare Xavier Van Gils, président d'AVOCATS.BE.

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de onze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.000 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

Contacts presse :

Xavier Van Gils

president@avocats.be

0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98



AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :

Xavier Van Gils

president@avocats.be

0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98